



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N° 08/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET ; Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

Approbation du Compte de Gestion 2024 du budget principal

Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux des mandats,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion COMMUNE dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 17/04/2025

Le Maire,

Jean-Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250429-DELIB8-2025-AR
Date de réception préfecture : 29/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N°09 /2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 22

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur Marcel JOBERTON, 1er adjoint, préside la séance.

Il expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2024.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif du budget principal arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 2 415 022,81 €
Recettes : 2 943 771,85 €
- Section d'investissement :
Dépenses : 921 082,85 €
Recettes : 783 433,29 €

Après reprise du résultat antérieur de 250 000 €, l'excédent de fonctionnement de clôture s'élève à 778 749,04 €.

Après reprise du résultat antérieur de 153 283,25 €, l'excédent de clôture de l'investissement s'élève à 15 633,69 €.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2024 du budget principal à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix pour et 1 abstention)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 14/4/2025

Le Maire,

Jean-Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250429-DELIB9-2025-AR
Date de réception préfecture : 29/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N° 010/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

Affectation des résultats

– Compte Administratif 2024 du budget principal

A l'invitation du maire, Monsieur Marcel JOBERTON, 1^{er} Adjoint en charge des finances et du budget, et Madame Pierrette HUET, Conseillère déléguée aux finances et au budget, présentent le résultat du compte administratif 2024 du budget principal de la commune.

Sur les bases de cette présentation, Monsieur le Maire propose de valider les affectations de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 778 749,04 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 578 749,04 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2025.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 200 000,00 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025, à l'article 002.

L'excédent d'investissement, qui s'élève à 15 633,69 € est reporté sur la section d'investissement du Budget Primitif 2025, à l'article 001.

Le Conseil Municipal

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève 778 749,04 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 578 749,04 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2025.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 200 000,00 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025, à l'article 002.

L'excédent d'investissement, qui s'élève à 15 633,69 € est reporté sur la section d'investissement du Budget Primitif 2025, à l'article 001.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 14/4/2025
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
083-216303024-20250429-DELIB10-2025-AR
Date de réception préfecture : 29/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N° 011/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23

présents : 17

votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

Budget Primitif 2025 du budget principal

Vu l'avis de la commission communale des finances du 09 Avril 2025,

Vu l'ensemble des éléments transmis aux conseillers municipaux lors de la convocation à la présente séance,

Monsieur le Maire invite Monsieur Marcel JOBERTON, 1^{er} Adjoint en charge des finances et du budget, et Madame Pierrette HUET, Conseillère déléguée aux finances et au budget, à présenter l'ensemble des composantes que revêt le Budget Primitif 2025 du budget principal de la commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :

- Dépenses : 3 066 281,00 €

Recettes : 3 066 281,00 €

- Investissement :

- Dépenses : 1 741 489,00 €

Recettes : 1 741 489,00 €

Au vu de ces éléments, et sur la base de cette présentation, Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2023 du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal

Après en avoir débattu et délibéré, à la majorité (17 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions), adopte le Budget Primitif 2025 du budget principal de la commune, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :

- Dépenses : 3 066 281,00 €

Recettes : 3 066 281,00 €

- Investissement :

- Dépenses : 1 741 489,00 €

Recettes : 1 741 489,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie,
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250428-DELIB11-2025-AR
Date de réception préfecture : 28/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N°012/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

Fixation des taux des taxes locales 2025

Monsieur le maire rappelle que la commune doit voter un taux de taxe d'habitation qui s'applique uniquement aux résidences secondaires.

Il demande à l'assemblée de valider les taux ci-dessous présentés :

- Taxe foncière bâti : 39,50 %
- Taxe foncière non bâti : 99,84 %
- Taux Taxe d'Habitation : 11,33 %

Le Conseil Municipal

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2025 les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière bâti : 39.50 %
- Taxe foncière non bâti : 99.84 %
- Taxe d'habitation : 11.33 %

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 14/4/2025
Le Maire,

Jean-Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250428-DELIB12-2025-AR
Date de réception préfecture : 28/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N° 013/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

**Approbation du Compte
de Gestion 2024
Budget annexe
ASSAINISSEMENT**

Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux des mandats,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion ASSAINISSEMENT dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré en Mairie, les jour , mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 17/4/2025
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250429-DELIB13-2025-AR
Date de réception préfecture : 29/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N°014/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 22

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

**Budget annexe
Assainissement**

**Approbation du
COMPTE ADMINISTRATIF
2024**

Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur Marcel JOBERTON, 1^{ère} adjoint, préside la séance.

Il expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2024. Il propose au Conseil Municipal d'approuver le compte Administratif du budget annexe assainissement arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 229 444,44 €

Recettes : 280 493,39 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 24 379,99 €

Recettes : 157 471,89 €

Après reprise du résultat antérieur excédentaire de 217 741,64 €, l'excédent de fonctionnement de clôture s'élève à 268 790,59 €.

Après reprise du résultat antérieur excédentaire de 595 798,04 €, l'excédent de clôture de l'investissement s'élève à 728 889,94 €.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 17/4/2025

Le Maire,

Jean-Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250429-DELIB14-2025-AR
Date de réception préfecture : 29/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N° 015/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

**Affectation des
résultats –
Compte
Administratif 2024
Budget annexe
ASSAINISSEMENT**

A l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Marcel JOBERTON, 1^{er} Adjoint en charge des finances et du budget, et Madame Pierrette HUET, Conseillère déléguée aux finances et au budget, présentent le résultat du compte administratif 2024 Assainissement.

Sur les bases de cette présentation, Monsieur le Maire propose de valider les affectations de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 268 790,59 € est affecté à l'article 002 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025.
- L'excédent d'investissement, qui s'élève à 728 889,94 € est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les affectations de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 268 790,59 € est affecté à l'article 002 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025.
- L'excédent d'investissement, qui s'élève à 728 889,94 € est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 17/4/2025
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL



EXTRAIT N° 016/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

Budget Primitif 2025 du budget annexe Assainissement

Vu l'avis de la commission communale des finances du 09 Avril 2025,

Vu l'ensemble des éléments transmis aux conseillers municipaux,

Monsieur le Maire invite Monsieur Marcel JOBERTON, 1^{er} Adjoint en charge des finances et du budget, et Madame Pierrette HUET, Conseillère déléguée aux finances et au budget, à présenter l'ensemble des composantes que revêt le Budget Primitif 2025 Assainissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :

Dépenses : 548 897,00 €

Recettes : 548 897,00 €

- Investissement :

Dépenses : 1 204 853,00 €

Recettes : 1 204 853,00 €

Au vu de ces éléments, et sur la base de cette présentation, Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2025 du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2025 du budget annexe Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :

Dépenses : 548 897,00 €

Recettes : 548 897,00 €

- Investissement :

Dépenses : 1 204 853,00 €

Recettes : 1 204 853,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 14/4/2025
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303624-20250429-DELIB16-2025-AR
Date de réception préfecture : 29/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N° 017/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

Tarif de la Redevance Assainissement 2025

Aux vues des résultats du budget assainissement, monsieur le Maire propose le maintien du montant de la redevance d'assainissement à 1.941 € par m³.

Le Conseil Municipal

Après en avoir débattu et délibéré décide le maintien, à l'unanimité, des tarifs applicables à compter de la prochaine période de facturation pour les deux composantes de la redevance assainissement :

- Part communale : 0,711€ /m3
- Part syndicale : 1,23€ /m3

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 14/4/2025

Le Maire,



Jean-Pierre ROUSSEL



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N°018/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

Emplois saisonniers estivaux – Création de postes

Monsieur le Maire indique que cette année lors de la période de Juin à Septembre la commune aura besoin d'emplois saisonniers pour palier à la hausse de l'activité et compenser les absences liées aux congés des agents en poste. Mr le Maire propose que la commune emploie sur des périodes de trois à quatre semaines des jeunes de plus de 18 ans pour un nombre maximum de 24 semaines.

Il est donc demandé d'autoriser Mr le maire à créer les postes nécessaires d'emplois saisonniers dans la limite de 24 semaines, et de l'autoriser à lancer l'appel à candidatures auprès des jeunes de la commune.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la création des postes d'emplois saisonniers et autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidatures auprès des jeunes de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 17/4/2025
Le Maire

Jean Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250428-DEL B18-2025-AR
Date de réception préfecture : 28/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N°019/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

**Trophée des grimpeurs-
Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire fait une présentation de cette manifestation. « Trophée des grimpeurs organisation » organise chaque année des épreuves de montée en vélo. Cette année, 9 épreuves sont programmées. La montée de Gergovie fait partie de cette manifestation qui aura lieu sur notre commune le 17 mai 2025. L'association demande une participation de 500 euros pour équilibrer leur manifestation.

Mr le Maire propose aux conseillers de bien vouloir allouer à l'association « Trophée des grimpeurs organisation » une subvention de 500 euros au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal

Après en avoir débattu et délibéré, à la majorité (11 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions), le conseil municipal décide d'attribuer à l'association « Trophée des grimpeurs organisation » la somme de 500 euros.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 17/4/2025
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250428-DEJ019-2025-AR
Date de réception préfecture : 28/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N°020/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

Contrat Local de Santé-

Nomination d'un correspondant

Mr le Maire présente le contrat de santé. C'est un outil contre les inégalités en matière de santé créé par la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » de 2009. C'est une démarche partenariale fondée sur la collaboration entre des différents acteurs du territoire. C'est une contractualisation de 5 ans entre l'ARS, Mond'Arverne Communauté et le CIAS. Il permet localement de décliner le projet régional de santé, définir les priorités de santé publiques adaptées aux besoins des habitants.

Il s'articule autour de 4 axes :

- Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales.
- Améliorer les conditions de vie des habitants.
- Soutenir la mise en place de solutions pour une offre de santé de proximité
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de tout ce qui concerne la santé du territoire

La méthodologie passe par la réalisation d'un diagnostic local de santé, puis l'élaboration du programme d'action, puis la signature et la mise en œuvre du contrat.

Pour ce faire, il nous faut désigner une personne référente des questions de santé au sein du conseil.

Mr le Maire propose de nommer Jocelyne PECES comme correspondante de notre commune, compte tenu de sa connaissance des besoins des personnes en matière de santé.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la nomination de Madame Jocelyne PECES comme référente pour la commune de La Roche Blanche.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 17/4/2025
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250428-DELIB20-2025-AR
Date de réception en préfecture : 28/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N°021/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

**Intégration dans le
domaine communal de
l'impasse du Pérouset
Et acquisition d'une
parcelle appartenant à
l'OPHIS**

Mr le Maire rappelle que l'OPHIS a réalisé en 1998 un programme de 9 logements locatifs sociaux au lieudit Les PEYROUSES. Un bail emphytéotique lui a été consenti à compter du 1^{er} décembre 1998 pour 55 ans. Le 23 novembre 2006, le conseil municipal avait pris une délibération par laquelle la commune souhaitait reprendre la pleine propriété de l'impasse du Pérouset cadastrée AK 679, afin de permettre aux propriétaires de la parcelle AK 670 d'être désenclavés. Cette délibération n'a pas été mise en œuvre. Aujourd'hui les propriétaires de la parcelle enclavée souhaitent vendre leur bien et demandent à la commune l'application de la délibération de 2006. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour clarifier la situation.

En outre l'OPHIS possède une parcelle de 325 m2 non entretenue que la mairie souhaite récupérer et qui fait partie de la parcelle AK 678 dont il faudra la détacher, l'OHIS étant d'accord pour nous la céder.

Mr le Maire demande d'approuver l'intégration de l'impasse du Pérouset dans le domaine communal et d'acquérir une surface de 325 m2 pour en faciliter l'entretien.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'intégration de l'impasse du Pérouset, cadastrée AK 679, dans le domaine communal et l'acquisition d'une partie de la parcelle AK 678 d'une surface de 325 m2 pour en faciliter l'entretien.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 17/04/2025
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250428-DELIB21-2025-AR
Date de réception préfecture : 28/04/2025



MAIRIE DE
LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT N°022/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 07 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Vincent PLASSARD, Michael GOUYET, Jean-Pierre DENIZOT, Céline NECTOUX, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ

Absents représentés : Fabienne TOURGON par Jocelyne PECES, Michel PONS, par Jean-Pierre DENIZOT, Virginie FRITEYRE par Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES par Caroline PROST, Angélique COPPERE par Vincent PLASSARD, Stéphane BOURDIN par Caroline BONHOMME

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET :

**Convention de
financement de travaux
d'éclairage public d'intérêt
communal par le TE 63**

Mr le Maire rappelle qu'un projet d'éclairage de la rue Saint Verny avait été envisagé par la municipalité précédente. Le projet n'a pas été réalisé et Mr le Maire a relancé le Territoire d'Energie 63 pour reprendre ce projet afin d'assurer la sécurité nocturne de la rue Saint Verny.

Le TE 63 a programmé ces travaux qui seront réalisés suite à une modification du projet initial non traité.

Le montant de ces travaux s'élève à 9 400 euros HT, la participation de la commune s'élève à 4 701,20 euros HT, la TVA étant prise en charge par le TE 63

Mr le Maire demande l'autorisation à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public de la rue Saint Verny.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public de la rue Saint Verny.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 17/4/2025
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20250428-DELIB22-2025-AR
Date de réception préfecture : 29/04/2025